

LES TRAVAILLEURS ETRANGERS SOUMIS AU CONTROLE DU TRAVAIL
DANS LE CANTON DE GENEVE, EN FEVRIER 1968

L'office cantonal de placement procède chaque semestre, en février et en août, à une enquête qui permet de suivre l'évolution de la main d'oeuvre étrangère travaillant dans notre canton. Les étrangers sous permis d'établissement et la majorité des fonctionnaires internationaux, non soumis au contrôle, ne sont pas touchés par cette enquête.

Tableau 1. Main d'oeuvre étrangère soumise au contrôle du travail dans le canton, selon le sexe, depuis 1950

Situation au 28 février			Unité : nombre				
	Hommes	Femmes	TOTAL		Hommes	Femmes	TOTAL
1950	2 455	3 957	6 412	1962	24 908	14 130	39 038
1955	3 244	4 297	8 171	1963	28 660	14 059	42 719
1956	4 568	5 488	10 016	1964	31 164	15 669	46 833
1957	8 038	6 518	14 556	1965	34 361	14 795	49 156
1958	8 000	6 452	14 452	1966	30 409	12 817	43 226
1959	8 301	5 991	14 292	1967	30 891	14 779	45 670
1960	10 536	7 392	17 328	1968	31 663	17 268	48 931
1961	15 625	10 902	26 527				

Le tableau 1. donne l'effectif total de la main d'oeuvre étrangère soumise au contrôle du travail dans notre canton, depuis 1950. On peut observer qu'après la très nette diminution enregistrée en 1965 consécutive aux mesures arrêtées par le Conseil fédéral, le retour au mouvement de hausse s'est manifesté à partir de 1966. Remarquons, en revanche, que pour l'ensemble de la Suisse, la baisse s'est jusqu'à présent poursuivie.

Il faut cependant préciser que la main d'oeuvre étrangère sous contrôle n'est pas entièrement soumise aux mesures de réduction adoptées à l'échelle nationale⁽¹⁾. Si l'on considère que l'effectif des travailleurs visés par

(1) En vertu des arrêtés du Conseil fédéral des 1er mars 1966⁶ et 10 février 1967, les mesures de réduction ont été levées :
- pour les travailleurs frontaliers
- pour tous les travailleurs sous contrôle des branches de l'agriculture de la sylviculture, du service de maison, ainsi qu'aux professions se rapportant à la santé,
- pour les travailleurs saisonniers occupés dans l'industrie de l'hôtellerie et des restaurants

les mesures de réduction, on constate qu'il est resté stationnaire depuis 1966 :

	Saisonniers	Non-saisonniers	TOTAL
1965	5 660	34 006	39 666
1966	4 255	29 960	34 215
1967	3 785	30 609	34 394
1968	3 249	30 939	34 188

Par rapport à 1965, on enregistre donc une diminution des effectifs de 13,8 %, le chiffre correspondant pour l'ensemble de la Suisse étant de 8,9 %. En valeur absolue, la diminution observée dans le canton de Genève (5 478) est la deuxième en importance, après celle de Zurich (16 101). Notons que dans 8 cantons, dont Berne et Argovie, les effectifs ont au contraire augmenté.

Sur l'ensemble des travailleurs astreints au contrôle, on compte à fin février 1968 une proportion de 545 femmes pour 1000 hommes, contre 478 en 1967 et 421 en 1966. Cette évolution peut s'expliquer par une demande accrue de main d'oeuvre commerciale ou destinée au service de maison, qui emploient une forte proportion de personnel féminin. Entre 1955 et 1966, on observait au contraire l'évolution inverse, en raison alors de l'augmentation relative des travailleurs du bâtiment et de la métallurgie.

Le tableau 2. donne la répartition par nationalité et statut de séjour. On peut en déduire que sur 1000 travailleurs étrangers, 76 sont saisonniers et 178 frontaliers.

Tableau 2. Main d'oeuvre étrangère soumise au contrôle du travail dans le canton, selon le sexe, le statut de séjour et la nationalité, en 1968.

Situation au 28 février

Unité : nombre

Nationalité	Saisonniers		Non-saisonniers		Frontaliers		TOTAL	
	Total	dont femmes	Total	dont femmes	Total	dont femmes	Total	dont femmes
Allemande	16	4	2 114	1 209	5	2	2 135	1 215
Espagnole	812	40	10 373	4 403	21	6	11 206	4 449
Français	37	13	4 478	1 941	8 421	3 109	12 936	5 063
Italiens	2 789	77	15 016	4 765	163	10	17 968	4 852
Autres	69	6	4 524	1 673	93	10	4 686	1 689
TOTAL	3 723	140	36 505	13 991	8 703	3 137	48 931	17 268

La levée des mesures de réduction pour les travailleurs frontaliers a entraîné un accroissement sensible de leur effectif depuis 1966. (cf tabl. 3). Ainsi leur importance relative dans l'effectif total des travailleurs étrangers est passée de 12,6 % en 1966 à 17,8 % en 1968.

Tableau 3. Main d'œuvre étrangère soumise au contrôle du travail dans le canton selon le statut de séjour, depuis 1958.

	EFFECTIFS			POURCENTAGES			TOTAL
	Non-saisonniers	Saisonniers	Frontaliers	Non-saisonniers	Saisonniers	Frontaliers	
1958	12 132	1 232	1 088	84,0	8,5	7,5	100,0
1959	12 306	897	1 089	86,2	6,2	7,6	100,0
1960	14 728	1 576	1 624	82,2	8,8	9,0	100,0
1961	22 232	1 616	2 679	83,8	6,1	10,1	100,0
1962	30 479	4 955	3 604	78,2	12,6	9,2	100,0
1963	33 166	3 944	5 609	77,6	9,2	13,1	100,0
1964	35 581	5 532	5 720	76,0	11,8	12,2	100,0
1965	37 343	6 049	5 764	76,0	12,3	11,7	100,0
1966	33 388	4 406	5 432	77,2	9,8	12,6	100,0
1967	34 550	4 001	7 119	75,7	8,7	15,6	100,0
1968	36 505	3 723	8 703	74,6	7,6	17,8	100,0

Si l'on considère le pays d'origine, on constate que les italiens sont toujours les plus nombreux, bien que leur effectif n'ait pas varié depuis 1966 ; on peut penser que c'est la prospérité que connaît actuellement l'Italie qui a entraîné ce ralentissement de l'émigration. Quant aux travailleurs d'origine française, en majorité frontaliers, ils marquent en revanche une augmentation sensible.

Tableau 4. Main d'œuvre étrangère soumise au contrôle du travail selon l'origine

Pays d'origine	1962		1964		1966		1967		1968	
Allemagne	3 057	7,8	3 416	7,3	2 296	5,3	1 997	4,4	2 135	4
Espagne	7 771	19,9	10 654	22,8	9 457	21,9	9 943	21,8	11 206	22
France	6 922	17,7	9 565	20,4	9 350	21,6	11 270	24,7	12 936	26
Italie	17 437	44,7	18 670	39,8	17 934	41,5	18 067	39,5	17 968	36
Autres	3 851	9,9	4 528	9,7	4 189	9,7	4 393	9,6	4 686	9
TOTAL	39 038	100,0	46 833	100,0	43 226	100,0	45 670	100,0	48 931	100

Tableau 5. Main d'oeuvre étrangère soumise au contrôle du travail dans le canton, selon le statut de séjour et le groupe professionnel, en 1967 et 1968

Situation au 28 février

Unité : nombre

	Saisonniers		Non-saisonniers		Frontaliers		TOTAL	
	1967	1968	1967	1968	1967	1968	1967	1968
Agriculture, horticulture	216	474	669	710	64	83	949	1 267
Alimentation bois., teb.	-	-	1 291	1 318	332	395	1 623	1 713
Habillement	143	140	1 072	1 067	94	105	1 309	1 312
Ind. chimiq.	-	-	254	250	113	174	367	424
Métaux et machines	-	-	6 597	6 525	1 348	1 572	7 945	8 097
Horl. bij.	-	-	674	639	144	246	818	885
Terre, pierre verre	31	15	495	447	89	85	615	547
Bois, liège	262	225	661	665	325	380	1 248	1 270
Bâtiment	3 349	2 869	2 156	2 294	1 142	1 094	6 647	6 257
Industrie hôtelière	-	-	6 628	6 331	226	255	6 854	6 586
Service de maison	-	-	1 658	3 003	233	263	1 891	3 266
Commerce et bureaux	-	-	4 862	5 102	1 831	2 475	6 693	7 577
Pers. tech.	-	-	1 028	1 046	185	165	1 213	1 211
Hygiène et médecine	-	-	1 614	1 853	153	193	1 767	2 046
Autres gr.	-	-	4 891	5 255	840	1 218	5 731	6 473
TOTAL	4 001	3 723	34 550	36 505	7 119	8 703	45 670	48 931

La répartition des travailleurs étrangers par groupe professionnel est représentée dans le tableau 5. En février 1968, le groupe des professions de la métallurgie et des machines, qui emploie 16,6 % du total des travailleurs, compte l'effectif le plus élevé, comme d'ailleurs dans l'ensemble de la Suisse où ce pourcentage est de 23,2 %. Cependant l'importance de ce groupe est en diminution depuis 1965, où il représenterait le 18,1 % du total des travailleurs sous contrôle. Depuis lors, il a perdu 816 personnes, malgré l'apport de 476 frontaliers.

Les groupes dont l'effectif a subi la plus forte diminution entre février 1967 et 1968, sont ceux du bâtiment et de l'industrie hôtelière. Dans le bâtiment, la diminution du nombre des non frontaliers est en effet de 343 et celle des frontaliers de 48 ; notons toutefois que proportionnellement cette diminution est inférieure à celle enregistrée pour l'ensemble de la Suisse. Dans l'industrie hôtelière, le nombre des non frontaliers a diminué de 297, alors que celui des frontaliers augmentait de 29. Il est intéressant de remarquer que les travailleurs de l'agriculture sont particulièrement nombreux dans notre canton où ils constituent les 17,1 % du total suisse, sans parler des saisonniers agricoles dont l'effectif représente près de la moitié de ceux qui ont été dénombrés dans l'ensemble du pays. Les groupes de professions relatives aux "services", lesquels emploient une forte proportion de main d'oeuvre féminine et où l'on ne rencontre aucun saisonnier, marquent une progression plus forte que les groupes de professions du secteur secondaire. Les groupes du "service de maison" et de l'"hygiène et médecine", qui ne sont pas concernés par les mesures de réduction enregistreraient en particulier une très forte progression ; l'augmentation la plus élevée se rencontre dans le service de maison, dont les effectifs avaient fléchi constamment entre 1959 et 1966. Sur le tableau 6., on peut suivre cette évolution au cours de ces 3 dernières années.

Tableau 6. Main d'oeuvre étrangère soumise au contrôle du travail dans le canton selon le groupe professionnel en 1966, 1967 et 1968, par rapport à l'effectif total

Situation au 28 février

Groupes de professions	Etrangers encore sous contrôle			Frontaliers		
	1966	1967	1968	1966	1967	1968
Agriculture, horticulture	2,4	2,3	2,9	1,0	0,9	0,9
Alimentation, boissons, tab.	3,4	3,4	3,3	4,4	4,7	4,5
Textiles et habillement	3,5	3,3	3,1	1,4	1,4	1,3
Métallurgie	17,4	17,1	16,2	19,8	18,9	18,1
Bâtiment et industrie du bois	17,4	16,7	15,1	27,4	20,6	16,9
Industrie hôtelière	16,1	17,2	15,7	2,9	3,2	2,9
Service de maison	3,0	4,3	7,5	0,0	3,3	3,0
Prof. du commerce	13,1	12,6	12,7	22,8	25,7	28,4
Hygiène et médecine	4,1	4,2	4,6	1,8	2,2	2,2
Autres groupes	19,6	18,9	18,9	18,5	19,1	21,8
T O T A L	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0